



# Master Environnement et développement durable

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Environnement et développement durable. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02040090

**HAL Id: hceres-02040090**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040090>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADEMIE : PARIS

Etablissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n° S3100020223

Domaine : Droit, science politique

Mention : Environnement et développement durable



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs pédagogiques et scientifiques sont clairement présentés. L'accent est mis sur l'acquisition de connaissances générales et spéciales en droit de l'environnement tant interne que communautaire ou international et dans des disciplines périphériques. On notera une bonne démarche interdisciplinaire et une interaction forte entre les enseignements.

La formation permet de donner une connaissance à la fois globale et spécialisée aux étudiants pour bien appréhender les problématiques de l'environnement et mobiliser un ensemble de connaissances pour leur résolution, avec une approche à la fois ponctuelle (appréhension spécifique du problème) et généraliste (placement dans un contexte d'interactions).

Le master permet une association pertinente d'enseignements théoriques et pratiques par des universitaires et des professionnels de terrain (M2 professionnel) ou des juristes de haut niveau (magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation). Le M1 « Droit public », option « Droit de l'environnement » qui anticipe partiellement le cursus et autorise une spécialisation sans perdre de vue le caractère généraliste du diplôme (ouvert depuis 2006), présente un grand intérêt. Les étudiants sont responsabilisés par l'adhésion à un contrat pédagogique. Les objectifs professionnels et les débouchés sont variables selon la spécialité, avec toutefois des similitudes. Le panel offert est très ouvert, que ce soit en professionnel ou en recherche.

Le contexte met en évidence le très bon positionnement du M2 dans l'offre des formations en droit de l'environnement des autres universités françaises, avec la particularité d'être pluridisciplinaire là où les autres diplômes restent à dominante juridique. La formation s'inscrit également de façon originale et complémentaire dans les formations en géographie et en économie-gestion, par la forte composante juridique qu'elle offre.

Le M2 professionnel est ouvert à la formation continue. L'adossement à la recherche est précisé de manière satisfaisante ; outre le fait que la plupart des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs en corrélation avec les problématiques du moment, par le biais notamment d'étude de dossiers pratiques (avec le pendant pour les professionnels enseignants, au regard des recherches de terrain), on notera l'intéressante démarche pédagogique d'association des étudiants du M2 « recherche » à l'organisation d'un colloque pendant leur cursus.

L'implication des étudiants est également visible *via* l'organisation de petits déjeuners - débats ou de forums. Il existe une bonne mise en situation avec recherche pratique pour les M2 professionnel dans le cadre de recherche collective sur commande d'organismes publics ou non, avec une mise en situation réelle sous forme d'atelier professionnel un jour par semaine.

Dans le cadre du LMD, l'offre est rationnelle et donne une cohérence et une lisibilité de parcours aux étudiants des disciplines intéressées, favorisée par l'association des différents établissements partenaires. Pour les géographes, un accès est possible des étudiants de L3 « Géographie » aux mentions de M1 « Géographie » ou « Aménagement » ou « Environnement ». Il existe ensuite une possibilité d'accès à l'une des trois spécialités de M2 ouvertes aux géographes dont la spécialité « Développement durable, management environnemental, géomatique » (DDMEG).



Pour les juristes, des accès sont possibles des étudiants de L3 « Droit » (sans distinction Droit public/droit privé) à un M1, option « Droit de l'environnement », puis M2 « Droit de l'environnement » ou « DDMEG ». Les deux mentions du M2 sont cependant accessibles à tout étudiant titulaire d'un M1 « Droit », pas nécessairement spécialisé en environnement et également aux étudiants relevant d'un double cursus « Droit-Géographie » ou « Droit-Economie » de Paris 1. Le fait qu'existe un M1, option « Droit de l'environnement » facilite l'accès à l'un des deux M2 de la filière, sans compromettre la possibilité pour les étudiants de s'orienter différemment, compte tenu de l'orientation généraliste à la base du M1.

L'ouverture internationale est un peu plus faible. Il n'y a pas de partenariat international particulier pour le M2 professionnel, en dépit de l'absence de difficultés techniques particulières. L'ouverture est plus évidente pour le master « recherche », au Québec (U. Laval) et en Italie (U. Brescia) (Erasmus Mundi). Il n'existe pas de partenariat anglophone.

La composition de l'équipe est à l'image des objectifs pédagogiques : pluridisciplinaire avec des intervenants qui, pour la plupart, sont des références dans leur domaine. Le dossier souligne la recherche d'adéquation entre l'enseignement et la nature de l'intervention (Cours ou TD), le cas échéant sous la forme de « petits » modules, avec des intervenants ponctuels. La part entre tronc commun et options n'est pas aisée à identifier dans le dossier ; ce dernier n'est pas clair surtout en ce qui concerne les liens dans les enseignements de M2 « recherche »/professionnel. Des séminaires communs (10-15 %) existent avec les établissements partenaires. Les contenus révèlent une transdisciplinarité adaptée aux problématiques de l'environnement, qui permet aux juristes et aux économistes de ne pas être coupés de la réalité concrète du terrain, et aux géographes d'être initiés aux implications juridiques.

La professionnalisation du master professionnel est très forte, ce qui est logique, avec une recherche d'adaptation à un marché en voie de consolidation. La mise en situation par les ateliers en réponse à des commandes est particulièrement intéressante. L'implication des professionnels est très forte, avec des études de cas. Le stage est évidemment obligatoire pour les étudiants du master professionnel mais la durée n'est pas précisée. Par la force des choses, l'aspect « Formation à la recherche » est plus développé dans la spécialité professionnelle que dans la spécialité « recherche ». Elle existe classiquement sous la forme d'un mémoire pour l'un, et d'un stage pour l'autre. La co-habilitation en est réellement une : l'intervention dans les spécialités d'enseignants issus des universités et écoles liées par la co-habilitation est soulignée. La définition des enseignements communs est discutée entre les différents partenaires. Il existe une convention de collaboration avec la CCIP de Paris (Ecole de l'environnement et du cadre de vie). Ces partenariats permettent aux étudiants de disposer d'une vision élargie de l'environnement, pas seulement cantonnée au droit. Le dossier présente un vide total s'agissant des évaluations des enseignements.

Le bilan de fonctionnement est détaillé. Le recrutement est variable selon la spécialité : pour le M2 « recherche », une sélection sur dossier selon la qualité du dossier (mention en L3 et M1 + lettre de motivation) + cinq places réservées aux meilleurs étudiants étrangers. Pour le M2 professionnel, il y a une présélection sur dossier par les responsables des trois filières (Géographie, Droit-Economie, Gestion) par discipline puis une audition des candidats présélectionnés par des jurys de deux enseignants appartenant à deux disciplines différentes. Ces mécanismes de sélection garantissent une qualité certaine de l'auditoire, même si on peut lui reprocher d'être un peu « élitiste » concernant le M2 « recherche ». Si l'attractivité se mesure au nombre de dossiers de demande d'inscription, on notera alors la forte attractivité pour la spécialité « DDMEG » (150 dossiers en moyenne pour 25 places offertes), une attractivité moyenne pour le master « recherche » (de 72 à 143 dossiers selon les années pour 26 à 45 candidats retenus, avec 25 à 30 étudiants inscrits au final).

La formation reste dans la tendance générale de ces diplômes dans des cursus équivalents offerts par d'autres Universités. Les éléments ici décrits sont à relativiser par le fait que les étudiants s'inscrivent souvent dans les deux spécialités (avec 2 dossiers donc) et font leur choix en fonction de leur sélection. Globalement, l'attractivité de la formation est certaine, compte tenu de sa réputation, à mettre en perspective avec la multiplication des diplômes en environnement, qui le place à un très bon niveau.

Le devenir des étudiants n'est pas très détaillé : environ 66 % des 600 étudiants du M2 actuel ont trouvé un emploi en moins d'un an. Plus de vingt allocations de recherche ont été attribuées, mais il n'existe pas de suivi des étudiants, faute de personnel à cette fin. Le bilan est donc plus que satisfaisant, au regard du taux moyen de placement des étudiants en sortie de cursus et des difficultés de financement des thèses.

La qualité du dossier est globalement bonne, mais l'on éprouve quelques difficultés de lisibilité sur la question des troncs communs/options. Le dossier ne précise pas comment s'organise l'articulation entre les enseignements sur les mêmes thématiques (par exemple : outils de gestion de l'environnement, cours magistral partagé entre 8 intervenants/territoires du risque CM et TD, partagé entre 5 intervenants).



On notera l'absence de données sur le sort des bénéficiaires d'allocation de recherche (sans doute liée à la jeunesse du M2 « recherche »). On ne dispose pas d'éléments sur le mode d'implication effective des partenaires étrangers (seule la convention de partenariat est jointe, sans indication sur la participation de ces partenaires et les échanges). Le dossier ne donne pas de renseignements sur l'implication des enseignants-chercheurs dans la production scientifique.

- Points forts :
  - La pluridisciplinarité des enseignements dans des matières complémentaires avec une interaction entre les diplômés des établissements partenaires.
  - La possibilité d'une pré-orientation dans le cursus environnement au niveau du M1.
  - L'excellent positionnement dans l'offre de formation et la bonne lisibilité du cursus, avec de multiples passerelles.
  - Une orientation pédagogique qui permet une insertion des étudiants dans le milieu professionnel, même dans le cas du M2 « recherche ».
  
- Points faibles :
  - Des partenariats internationaux limités d'un point de vue communautaire à la seule Italie.
  - La très forte dominante du droit public, en dépit d'un réajustement concernant le droit international privé et d'un cours théorique de « droit civil » de l'environnement dispensé par un spécialiste de la question.

## Avis par spécialité )

### Droit de l'environnement

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

Cette formation « recherche » est co-habilitée avec l'Université Paris 2 et l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. Il s'agit d'un diplôme éprouvé depuis sa première habilitation, qui semble avoir tenu toutes ses promesses (selon les termes du dossier), avec un bon placement des étudiants (réponse à une réelle demande du marché).

- Points forts :
  - Une formation pluridisciplinaire.
  - Le M1 « Droit public » avec option « Droit de l'environnement » qui permet de prédéterminer le choix de l'étudiant vers le M2 « Droit de l'environnement », sans pour autant l'enfermer dans une spécialisation.
  
- Points faibles :
  - Un recrutement un peu « élitiste », qui devrait être plus ouvert.
  - La possibilité limitée de réalisation du diplôme en deux ans (seulement pour les étudiants étrangers ou « dans une situation de handicap » : notion floue - difficultés ? - handicap physique ?).
  - Il n'y a pas de cours d'écologie scientifique pour bien cerner les enjeux, notamment d'entropie et de biodiversité, auxquels ne permettent pas de répondre pleinement les géographes.



- Recommandations :
  - Ouvrir un peu plus la sélection aux candidats dont le cursus ne comporte pas de mention mais réellement motivés (engagements divers dans le domaine, non nécessairement universitaire), motivation appréciée dans le cadre d'un entretien de sélection.
  - Permettre la réalisation du diplôme en deux années aux étudiants qui ont une activité annexe (travail...).
  - Intégrer un module d'écologie scientifique.

## Développement durable, management environnemental, géomatique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Cette spécialité professionnelle « DDEMG » est co-habilitée avec l'Université Paris 7, l'École nationale des sciences géographiques et l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

- Points forts :
  - La pluridisciplinarité et l'association de structures tierces ; l'intervention de nombreux professionnels dans des modules courts, sans nuire à la cohérence de l'enseignement, avec approche plurielle et ponctuelle d'une discipline.
  - Un M1 « Droit public » avec option « Droit de l'environnement » qui permet de prédéterminer le choix de l'étudiant sans l'enfermer dans une spécialisation.
  - Une formation à l'analyse géoréférencée et aux analyses de terrain.
  - Une ouverture à la formation continue.
- Point faible :
  - L'absence de partenariat international pour le M2 professionnel, et d'ouverture particulière aux étudiants étrangers comme cela est au contraire le cas pour le M2 « recherche ».
- Recommandations :
  - Développer le partenariat international.
  - Ouvrir de façon plus explicite aux étudiants étrangers, dans le même esprit que pour le M2 « recherche » (contingent de places réservées).

## Commentaires et recommandations

Un diplôme original par rapport aux diplômes équivalents dans d'autres universités, en raison de son orientation résolument et réellement pluridisciplinaire, avec une forte implication des établissements partenaires, dans des domaines complémentaires du droit de l'environnement (éco-gestion et géographie), qui permet d'avoir une approche théorique sans se couper de la réalité du terrain et des incidences pratiques de la réglementation.

Une anticipation et une pré-orientation dans le cadre d'un M1 qui permet de donner aux étudiants une formation généraliste tout en les initiant aux arcanes du droit de l'environnement, sans compromettre la possibilité d'une orientation différente au terme du M1.

- Mettre en place des TD de droit « privé » (plus que « civil », trop restrictif) de l'environnement, en complément du cours.
- Développer les partenariats internationaux.